

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 16 juin 2008, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir les propositions de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, appuyées par le Haut-Représentant de l'Union européenne, que le Haut-Représentant a transmises au Gouvernement de la République islamique d'Iran le 14 juin 2008 (voir annexe).

Je vous serais très obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Karen **Pierce**



**Annexe à la lettre datée du 16 juin 2008 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par la Chargée  
d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 12 juin 2008 adressée  
à Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires  
étrangères de la République islamique d'Iran**

L'Iran est l'une des civilisations les plus anciennes du monde. Sa population est, à juste titre, fière de son histoire, de sa culture et de son patrimoine. L'Iran est situé à un carrefour géographique. Il dispose de ressources naturelles considérables et d'un important potentiel économique, dont la population devrait pleinement récolter les bénéfices.

Ces dernières années, la relation de l'Iran avec la communauté internationale a été assombrie par une tension et une défiance croissantes, car la confiance envers le programme nucléaire iranien continue à faire défaut. Nous avons appuyé les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de résoudre ce problème avec l'Iran mais, dans ses rapports successifs, l'Agence a conclu qu'elle n'est pas en mesure de fournir des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran. Il y a deux ans, l'Agence internationale de l'énergie atomique a porté l'affaire devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui a maintenant adopté quatre résolutions demandant à l'Iran d'honorer ses obligations.

Nous, Ministres des affaires étrangères de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, rejoints dans cette entreprise par le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, sommes convaincus qu'il est possible de changer l'actuel état des choses. Nous espérons que les dirigeants de l'Iran partagent cette même visée.

En juin 2006, nous avons présenté une proposition ambitieuse aux fins d'une ample négociation. Nous avons offert de collaborer avec l'Iran au sujet d'un programme moderne relatif à l'énergie nucléaire, dans le cadre duquel les approvisionnements en combustible seraient garantis. Nous étions également disposés à débattre de problèmes politiques et économiques ainsi que des questions relatives à la sécurité régionale. Ces propositions avaient été soigneusement examinées et visaient à prendre en compte les intérêts essentiels de l'Iran et ceux de la communauté internationale.

Aujourd'hui, ayant à l'esprit les dispositions de la résolution 1803 (2008) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, nous réitérons notre offre d'aborder ces préoccupations et intérêts importants dans un esprit constructif.

Nos propositions sont jointes à la présente lettre. L'Iran est, à l'évidence, libre de suggérer ses propres propositions. Des négociations officielles peuvent démarrer dès la suspension des activités de retraitement et d'enrichissement de l'Iran. Nous souhaitons spécifier que nous reconnaissons les droits de l'Iran en vertu des traités internationaux dont il est signataire. Nous comprenons pleinement l'importance d'un approvisionnement garanti en combustible aux fins d'un programme nucléaire civil. Nous nous sommes prononcés en faveur de l'installation de Bushehr. Mais les

droits s'accompagnent de responsabilités, notamment celle de restaurer la confiance de la communauté internationale dans le programme de l'Iran. Nous sommes prêts à collaborer avec l'Iran pour trouver un moyen de satisfaire les besoins de l'Iran et les préoccupations de la communauté internationale et réaffirmons qu'une fois rétablie la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, celui-ci sera traité de la même manière que le programme de tout autre État non doté de l'arme nucléaire qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous vous prions d'examiner attentivement la présente lettre et nos propositions et espérons qu'il y sera répondu dans les meilleurs délais. Les propositions que nous avons faites offrent d'importantes possibilités d'avantages en matière de sécurité et d'ordre politique et économique pour l'Iran et la région. Il incombe à l'Iran de se prononcer à leur sujet, en tant qu'État souverain. Nous espérons que l'Iran réagira positivement, ce qui accroîtra la stabilité et renforcera la prospérité pour tous nos peuples.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République populaire de Chine  
(*Signé*) **Yang Jiechi**

Le Ministre des affaires étrangères et européennes  
de la République française  
(*Signé*) **Bernard Kouchner**

Le Chancelier fédéral adjoint  
et Ministre des affaires étrangères  
de la République fédérale d'Allemagne  
(*Signé*) **Frank-Walker Steinmeier**

Le Ministre des affaires étrangères  
de la Fédération de Russie  
(*Signé*) **Sergei Viktorovich Lavrov**

Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères  
et du Commonwealth  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) **Davis Miliband**

La Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique  
(*Signé*) **Condoleezza Rice**

Le Haut-Représentant pour la politique étrangère  
et de sécurité commune,  
Secrétaire général du Conseil  
de l'Union européenne  
(*Signé*) **Javier Solana**

**Pièce jointe****Secteurs possibles de coopération avec l'Iran**

Afin de rechercher une solution globale, à long terme et correcte du problème nucléaire iraquien, qui soit compatible avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et complète la proposition présentée à l'Iran en 2006, laquelle est maintenue, les éléments ci-après sont proposés comme thèmes de négociation entre la Chine, la France, l'Allemagne, l'Iran, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, auxquels s'associe le Haut-Représentant de l'Union européenne, aussi longtemps que l'Iran suspend de manière vérifiable ses activités relatives à l'enrichissement et au retraitement, conformément au paragraphe 15 et à l'alinéa a) du paragraphe 19 de la résolution 1803 (2008) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'optique de ces négociations, nous escomptons également que l'Iran tienne compte des prescriptions énoncées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pour leur part, la Chine, la France, l'Allemagne, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Haut-Représentant de l'Union européenne déclarent qu'ils sont prêts à :

- Reconnaître le droit de l'Iran à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP);
- Traiter le programme nucléaire de l'Iran de la même manière que celui de tout État non doté d'armes nucléaires partie au TNP, une fois restaurée la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

**Énergie nucléaire**

- Réaffirmer le droit de l'Iran à l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, conformément à ses obligations en vertu du TNP;
- Fournir l'assistance technique et financière nécessaire aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par l'Iran, appuyer la reprise, par l'AIEA, des projets de coopération technique en Iran;
- Appuyer la construction d'un réacteur à eau légère en utilisant les techniques de pointe;
- Appuyer la recherche-développement dans le domaine de l'énergie nucléaire, à mesure que la confiance internationale est rétablie;
- Fournir des garanties juridiquement contraignantes concernant les approvisionnements en combustible nucléaire;
- Coopérer s'agissant de la gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs.

**Secteur politique**

- Améliorer les relations des six pays et de l'Union européenne avec l'Iran et instaurer une confiance mutuelle;

- Encourager le contact direct et le dialogue avec l'Iran;
- Appuyer l'Iran pour qu'il joue un rôle important et constructif dans les affaires internationales;
- Promouvoir le dialogue et la coopération en ce qui concerne les questions de non-prolifération, de sécurité régionale et de stabilisation;
- Œuvrer avec l'Iran et d'autres pays de la région pour encourager les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité régionale;
- Mettre en place des mécanismes appropriés de consultation et de coopération;
- Appuyer la tenue d'une conférence sur les problèmes régionaux de sécurité;
- Réaffirmer qu'une solution au problème nucléaire iranien contribuerait aux efforts de non-prolifération et à atteindre l'objectif d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive, y compris leurs vecteurs;
- Réaffirmer l'obligation, aux termes de la Charte des Nations Unies, de l'obligation faite aux États de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies;
- Coopérer au sujet de l'Afghanistan, et notamment intensifier la coopération dans la lutte contre le trafic des drogues, appuyer les programmes concernant le rapatriement des réfugiés afghans en Afghanistan; coopérer à propos de la reconstruction de l'Afghanistan; coopérer au sujet de la garde de la frontière entre l'Iran et l'Afghanistan.

### **Économie**

Prendre des mesures en vue de la normalisation des relations commerciales et économiques concernant par exemple l'amélioration de l'accès de l'Iran à l'économie, aux débouchés et aux capitaux internationaux grâce à un appui pratique en faveur d'une pleine intégration dans les structures internationales, y compris l'Organisation mondiale du commerce, et créer un cadre visant à accroître les investissements étrangers directs en Iran et les échanges avec l'Iran.

### **Partenariat dans le domaine de l'énergie**

Prendre des mesures aux fins de la normalisation de la coopération avec l'Iran dans le domaine de l'énergie; instaurer un vaste partenariat stratégique à long terme dans le domaine de l'énergie entre l'Iran et l'Union européenne et d'autres partenaires désireux de s'y associer, assorti d'applications et de mesures concrètes et pratiques.

### **Agriculture**

- Soutenir le développement agricole en Iran;
- Faciliter l'autonomie complète de l'Iran en matière alimentaire, grâce à une coopération concernant les techniques modernes.

### **Environnement et infrastructure**

- Réaliser des projets civils dans les domaines de la protection de l'environnement, des infrastructures, de la science et de la technique et des techniques de pointe :
  - Développer l'infrastructure dans le domaine des transports, y compris les couloirs internationaux de transport;
  - Appuyer la modernisation de l'infrastructure des télécommunications de l'Iran, y compris par une éventuelle élimination des restrictions à l'exportation.

### **Aviation civile**

- Coopérer dans le domaine de l'aviation civile, y compris par une élimination éventuelle des restrictions à l'exportation d'aéronefs vers l'Iran :
  - Permettre à l'Iran de rééquiper sa flotte de l'aviation civile;
  - Aider l'Iran à faire en sorte que les aéronefs iraniens respectent les normes internationales en matière de sécurité.

### **Questions économiques, sociales, humanitaires et relatives au développement humain**

- Fournir, selon que de besoin, une assistance au développement économique et social de l'Iran en vue de satisfaire ses besoins humanitaires;
- Accorder une coopération ou un appui technique en matière d'enseignement dans les secteurs bénéfiques pour l'Iran :
  - Aider les Iraniens à suivre des cours, à faire des stages ou à obtenir des diplômes dans des domaines tels que le génie civil, l'agriculture et l'écologie;
  - Appuyer les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur dans des secteurs tels que la santé publique, les moyens d'existence en milieu rural, les projets scientifiques conjoints, l'administration publique, l'histoire et la philosophie;
- Coopérer dans le domaine de l'élaboration de capacités d'intervention efficace en cas d'urgence (par exemple séismologie, recherche sur les tremblements de terre, protection contre les catastrophes, etc.);
- Coopérer dans le cadre d'un « dialogue entre civilisations ».

### **Mécanisme de mise en œuvre**

- Constituer des groupes de contrôle conjoints en vue de l'application d'un accord futur.